



RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la **FIPA** et du **SNCE**

Année 2022

SOMMAIRE

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION	3
I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats	3
I.2. Administration	3
I.3. Ressources Humaines	4
I.4. Les Assemblées générales 2022	4
II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA	4
II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public	4
II.2. La veille réglementaire, sanitaire et technique	5
II.3. Les informations thématiques	8
II.4. Le support aux adhérents	8
II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs	10
III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022	11
III.1. Accompagner les adhérents face aux difficultés liées à la guerre en Ukraine	12
III.1.a. Difficulté d'approvisionnements et conséquences des substitutions	12
III.1.b. Impacts sur l'Énergie	13
III.2. Emballages - Informer et mobiliser les adhérents	14
III.2.a. Fin du projet SEPLA.....	14
III.2.b. Projet « Feuilles de route sectorielles »	15
III.2.c. Lancement du GT Emballages.....	16
III.3. Groupe de travail Qualité	17
III.4. Alertes RASFF <i>Vibrio</i>	18
III.5. Lutter contre les pratiques frauduleuses ou déloyales	19
III.5.a. Observatoire des Fraudes.....	19
III.5.b. Etude « Carbonates »	20
III.6. Aide aux adhérents pour développer les capacités d'export vers la Chine.....	20
III.7. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques	21
III.8. Groupe de travail Epicerie - Conserves	22
III.9. Enquête de satisfaction	22
IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA	24
IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes	24

IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires.....	24
IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE	25
IV.1.c. La FICIME	26
IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français.....	27
IV.2.a. Les syndicats de la filière froid	27
IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles	27
IV.3. Avec les Administrations	29
IV.4. Avec les partenaires techniques	32
IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues - Boulogne sur Mer.....	32
IV.4.b. Pôle Aquimer.....	33
IV.4.c. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille	33
V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS	34
V.1. Activités techniques, actions de lobbying et collaborations.....	34
V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté	34
V.1.b. Soutenir les adhérents dans un contexte toujours tendu.....	34
V.1.c. Accompagner les adhérents dans le cadre des évolutions réglementaires	35
V.1.d. Poursuivre et développer les collaborations.....	35
V.2. Développer la communication interne et externe	36
Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA	37
Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE.....	38
Annexe 3 : Liste des Adhérents 2023	39

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION

I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats

Rappel : Conformément aux statuts de la fédération, chaque adhérent à l'un des syndicats formant la fédération devient membre de plein droit de cette fédération.

Au 1^{er} janvier 2022, la FIPA comptait 66 adhérents

- 59 adhérents du SNCE
- 5 adhérents du SNS
- 2 adhérents directs FIPA

Au cours de l'année 2022 :

- pour le SNCE : adhésion de Gel-Pêche à compter d'avril 2022, adhésions de Coq Marée, Direct Océan et Grand Port Maritime de Dunkerque à compter d'octobre 2022 ;
- pour le SNS : adhésion de la société Made It à compter du 1^{er} juillet ;
- pour la FIPA : en ce qui concerne les adhérents directs, pas de changement.

Au 31 décembre 2022, la FIPA comptait donc 71 adhérents.

I.2. Administration

Traditionnellement, les conseils d'administration de la FIPA et du SNCE se tiennent 4 fois dans l'année dont une immédiatement après les assemblées générales. Cependant, ce rythme a été modifié depuis 2020, initialement en raison de la crise sanitaire.

En 2021, les administrateurs s'étaient réunis 5 fois et une 6^{ème} fois à l'issue de l'assemblée générale en décembre pour définir les sièges de vice-présidents et de trésorier.

En 2022, il y a eu 5 conseils d'administration commun FIPA et SNCE dont le conseil post-assemblée générale. Les conseils se sont tenus en format mixte (présentiel et visio), avec la très grande majorité des administrateurs à distance.

Les principaux sujets mis à l'ordre du jour en conseils d'administration concernent :

- Administration du syndicat et de la fédération (adhésions, démissions, suivi du paiement des cotisations, suivi des comptes),
- Interactions avec l'ANIA,

- Partage des problématiques évoquées dans les différents groupes de travail (GT) et restitution des travaux engagés,
- Relations et actions menées en commun avec les autres organisations professionnelles (ANIA / Syndicats du Froid / AIPCE-CEP / UMF / ADEPALE et autres...).

Outre ces sujets, les discussions ont porté sur les conséquences de la guerre en Ukraine afin d'évaluer si des actions pouvaient être engagées soit directement soit avec l'aide de l'ANIA. Certains points sont développés plus loin dans le rapport.

I.3. Ressources Humaines

En 2022, pas de changement dans l'effectif de permanents. A noter que Biré Sacko, assistante administrative et comptable qui était jusque là en CDD, a signé un CDI à compter d'août 2022, Sophie Labes ne souhaitant pas reprendre son poste à l'issue de son congé parental.

I.4. Les Assemblées générales 2022

Les assemblées générales de la FIPA et du SNCE se sont tenues le jeudi 9 juin à Strasbourg au Régent Petite France :

- pour la FIPA : 38 sociétés ayant droit de vote, 15 présentes et 23 représentées + 3 membres associés ;
- pour le SNCE : 35 sociétés ayant droit de vote, 14 présentes et 21 représentées + 3 membres associés.

S'agissant d'une année non-électorale, à l'issue de la présentation du rapport d'activité et du rapport financier, l'après-midi de travail s'est prolongée par un focus sur la problématique emballages et le partage des pré-résultats de l'étude SEPLA.

Les participants ont ensuite pu profiter d'une visite guidée du centre historique de Strasbourg et d'un dîner à l'emblématique restaurant de la maison Kammerzell.

II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA

II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public

Le site internet est composé de pages publiques et d'une partie réservée aux adhérents.

Les pages publiques sont destinées à présenter et valoriser les activités de la FIPA et du SNCE et font figurer également la liste des adhérents par structure. Une page de contact permet aussi d'adresser des messages ou de demander des informations sur les modalités d'inscription.

Dans la partie réservée aux adhérents, on y trouve toutes les informations qui sont diffusées dans l'Envoi Hebdo, de nombreuses autres ressources documentaires, les comptes-rendus des groupes de travail récents et les comptes-rendus des conseils d'administration.

II.2. La veille réglementaire, sanitaire et technique

La veille réglementaire et technique est assurée par la diffusion hebdomadaire de "L'Envoi Hebdo". En 2022, 49 bulletins d'information ont été diffusés auprès des entreprises adhérentes.

Cette veille donne une sélection hebdomadaire des actualités réglementaires et techniques, commentées, résumées et classées par rubriques thématiques :

- Santé animale
- Hygiène - Contaminants - Qualité
- Conditions sanitaires d'importation et d'exportation
- Ingrédients
- Étiquetage - Information du consommateur
- Emballages - Matériaux contacts
- Environnement - Développement durable
- Commerce & conjoncture
- Épicerie
- Filière bio
- Douanes
- Fraude & Adultération
- Pêche & Aquaculture
- Logistique - Transport - Energie
- Entreprise - Social - Emploi
- Divers

Depuis 2020, l'Envoi Hebdo est proposé sous deux formats aux entreprises adhérentes : une version composée automatiquement à partir des articles saisis sur le site et envoyée automatiquement par mail chaque lundi à 17h ; une version au format pdf également envoyée par mail le mercredi suite à la demande d'adhérents qui souhaitaient conserver ce format.

Comme indiqué plus haut, il est possible de retrouver les informations dans la page « Adhérent » du site internet grâce à un moteur de recherche. Si vous n'avez pas accès à cette partie du site, n'hésitez pas à le demander à l'adresse snce@scne.org.

Les principales sources de l'Envoi Hebdo sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Journaux officiels	Site des agences sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> - Journal Officiel de l'Union européenne - Journal Officiel de la République française 	<ul style="list-style-type: none"> - EFSA - ANSES
Site des institutions européennes	Sites institutionnels français
<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse de la Commission européenne - DG Pêche - DG Food - DG Sante - Audits OAV - Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux - Parlement européen - Rapports mensuels du JRC sur la fraude alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Flux RSS du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Flux RSS du ministère de l'Economie et des Finances - DGDDI - DGGCRF - DG Trésor - DG Entreprises - Bulletins officiels de la DGAL - Bulletins officiels de la DGDDI - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - Service statistique ministériel de l'agriculture - FranceAgriMer - Conseil National de l'Alimentation - Portail de la Commission d'examen des pratiques commerciales
Médias spécialisés	Autres
<ul style="list-style-type: none"> - Food Navigator - Euractiv Agrifood - Food Safety News - Page Alimentation Santé Environnement d'AgroParisTech - Seafood media - Seafood source - Vigial 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation for Economic Co-operation and Development (OCDE) - Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales - Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) - Organisation Mondiale des Douanes

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de consommateurs (UFC Que choisir, 60 millions de consommateurs, CLCV, Foodwatch...) - Médias généralistes - Diffusions des fédérations auxquelles le SNCE adhère
--	--

Tableau 1 : sources utilisées pour l'Envoi Hebdo

Concernant la veille sanitaire, les modalités de communication ont été modifiées depuis fin août 2021. Auparavant des e-mails étaient systématiquement envoyés aux adhérents pour les informer des nouvelles listes d'établissements agréés, ainsi que des alertes françaises transmises par la DGAL ou la DGCCRF.

Avec la transition vers la plateforme TRACES-NT, les sites de la DGAL (Impadon) et de la Commission européenne répertoriant les établissements agréés n'ont plus été correctement mis à jour. Nous avons dû arrêter la diffusion de ces mails mais le lien vers le nouveau site de référence de la Commission est disponible dans la partie adhérents du site internet (boîte à outils\outils de veille sanitaire).

Les notifications européennes (alertes, informations, blocages aux frontières) sont quant à elles disponibles sur la base de données du RASFF¹ (Rapid Alert System for Food and Feed). La base de données est mise à jour en continu et un moteur de recherche permet de retrouver des notifications en sélectionnant différents critères.

Pour accéder aux données antérieures à janvier 2020, un site existe pour télécharger l'ensemble de l'historique des notifications RASFF².

Depuis le passage à TRACES-NT, l'information relative aux établissements des pays tiers placés sous contrôle renforcé n'est plus disponible ni sur Impadon ni sur le site de la Commission. Malgré nos demandes au SIVEP et à la Commission, nous avons reçu un courrier officiel de la DG Santé expliquant sa volonté de ne plus rendre accessible cette information afin de ne pas compromettre le bon déroulement des contrôles à l'importation et des audits.

¹ <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/screen/search>

² https://data.europa.eu/data/datasets/restored_rasff

II.3. Les informations thématiques

Le SNCE et la FIPA diffusent également des flashs d'information, lorsque l'actualité nécessite que les adhérents soient informés rapidement, ou pour réaliser des focus sur des thématiques ou actions spécifiques.

Les adhérents nous ayant fait remonter que nos e-mails étaient trop nombreux, nous avons décidé de mettre en place des listes de diffusion thématiques afin de cibler nos communications. Ainsi, un questionnaire a été adressé en mai 2022 pour la création de ces listes :

- Bio
- Développement durable - Environnement
- Douane - Importation
- Entreprise - Social - Emploi
- Epicerie - Conserves
- Etiquetage - Information du consommateur
- Export
- Fraude - Loyauté
- Relations Industrie - Commerce
- Logistique - Transport - Energie
- Matériaux au contact - Emballages
- Qualité Réglementation
- Recherche Innovation

Certaines informations très importantes n'étant diffusées que par ce biais, nous faisons une mise à jour *a minima* annuelle de ces listes via un questionnaire en ligne, pour conserver leur efficacité.

Nous invitons donc vivement nos adhérents à répondre rapidement à ce questionnaire quand ils le reçoivent.

II.4. Le support aux adhérents

Compte tenu de la complexité des réglementations française et européenne, de l'évolution des règles d'importation et de l'actualité sanitaire, une aide personnalisée est apportée aux adhérents qui sollicitent l'expertise du syndicat. A cela se sont ajoutées toutes les questions soulevées par les perturbations occasionnées par le conflit en Ukraine.

En 2022, 83% des adhérents ont interrogé les permanents (83% en 2021, 92% en 2020, 82% en 2019, 74% en 2018, 75% en 2017 et 83% en 2016), entre 1 et 35 fois chacun.

457 questions ont fait l'objet de réponses écrites, détaillées et adaptées à chaque cas de figure (419 en 2021, 9% d'augmentation). Les thématiques des questions se sont réparties de la façon suivante :

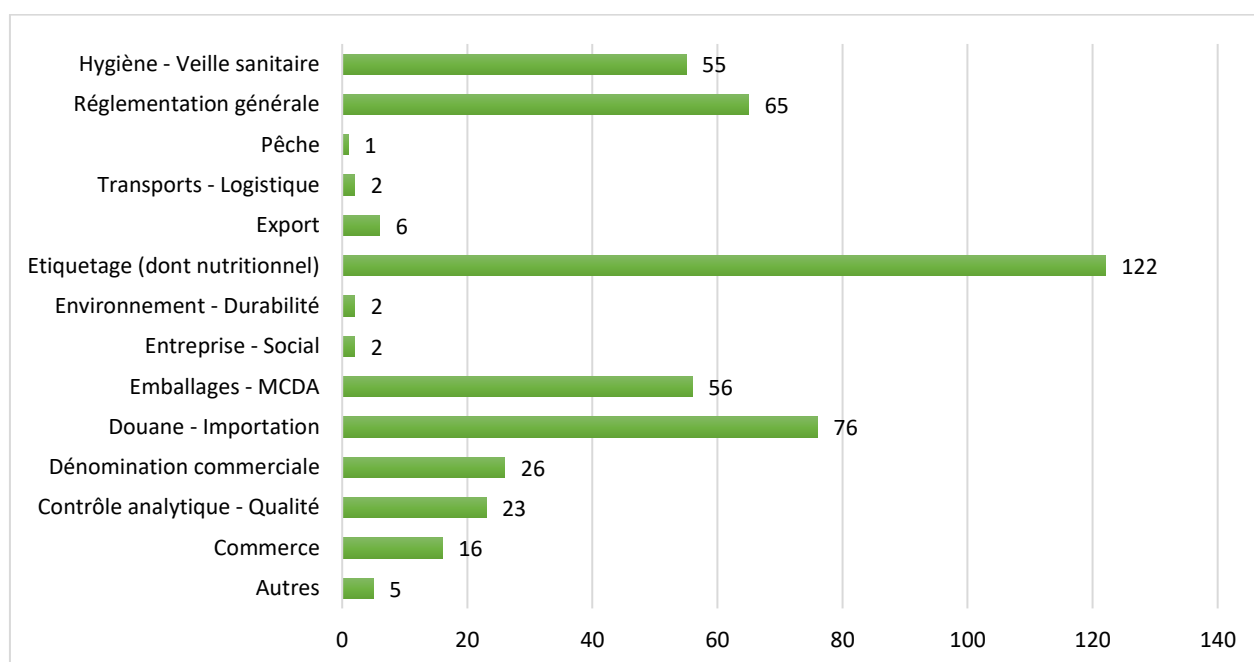


Figure 1 : typologie des questions adhérents en 2022

Les problématiques d'étiquetage sont toujours largement en tête (122 questions en 2022, 112 en 2021, 115 en 2020, 110 en 2019, 123 en 2018, 107 en 2017). Les demandes relatives à la douane et à l'importation sont inférieures aux années précédentes mais restent élevées (76 questions en 2022, 96 en 2021, 86 en 2020, 51 en 2019). Pour la catégorie emballages, nouvellement créée au regard des remontées 2021, nous avons eu 56 questions adhérents, soit la 4^{ème} position du classement.

Dans la continuité de 2021, les dispositions de la loi AGE³ (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) ont suscité de nombreuses questions de la part des adhérents, en particulier des interrogations relatives à la nouvelle Info-tri et au décret d'application « Qualité et caractéristiques environnementales ».

Lorsque les questionnements sont fréquents pour certaines thématiques, des fiches techniques sont élaborées et régulièrement mises à jour (exemple : origine, date de durabilité minimale, rapport H/P). En 2022, ont été créées les fiches suivantes : Info-tri, Loi AGE³ - Rappel des dispositions et sanctions, Modèles de certificats sanitaires.

³ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Aussi, le SNCE intervient dans les demandes de dénominations commerciales des adhérents. Conformément au règlement 1379/2013, la liste des dénominations commerciales des espèces autorisées à la commercialisation dans un Etat membre doit être validée par l'autorité nationale compétente (DGCCRF en France).

En 2022, 4 demandes ont été soumises à la DGCCRF. 1 a été refusée (*Coregonus fera* et *Coregonus lavaretus*), 2 ont été acceptées (*Hemiramphus archipelagicus*, *H. far*, *H. lutkei* et rationalisation de la dénomination pour *Hemiramphus* spp. et *Chaceon notialis*) et 1 est encore en attente de réponse (*Sepioteuthis lessoniana*).

Par ailleurs, la DGCCRF nous a consultés concernant la liste des dénominations commerciales prévue pour les algues. 2 entreprises adhérentes ont apporté leurs contributions concernant les algues hijiki, nori, kombu, kombu royal et wakamé ainsi que les noms latins qui y sont associés. Nous sommes en attente de la parution de la liste par la DGCCRF qui nous a expliqué que celle-ci pourrait être mise à jour au gré des demandes comme pour les autres produits entrant dans le champ du 1379/2013.

II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs

Régulièrement les adhérents rencontrent des problèmes de blocages de containers aux postes de contrôles frontaliers (PCFs). Cela résulte de non-conformités relevées lors du contrôle documentaire, d'identité et/ou physique par les personnels des PCFs. Le SNCE apporte alors son aide pour évaluer la situation, en lien avec l'importateur et/ou le transitaire.

S'il n'est pas possible de débloquer la situation au niveau du PCF et si le cas est jugé recevable, le SNCE peut alors solliciter un recours hiérarchique directement auprès du SIVEP central, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (un service de la DGAL). On peut noter toutefois qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir une issue favorable, l'administration centrale ayant une interprétation très stricte des textes européens et français.

En 2022, le SNCE a été sollicité pour intervention auprès de l'administration pour des refus d'entrée sur le territoire dans les situations suivantes :

- absence de présentation d'un certificat en version française ;
- non-recevabilité d'un certificat sanitaire en raison d'une erreur sur le nombre de conditionnements ;
- non-recevabilité d'un certificat sanitaire en raison d'un dysfonctionnement au moment son impression par les autorités locales ;
- signes de rupture de la chaîne du froid par les vétérinaires sur de la marchandise congelée ;

- non-recevabilité d'un certificat sanitaire car les mentions d'élevage étaient biffées alors qu'il s'agissait de produits sauvages (langoustes du Nicaragua) ;
- non-conformité de la documentation pour l'entrée sur le territoire d'insectes destinés à la consommation humaine
- mauvais remplissage de l'attestation de santé accompagnant le certificat pour des noix de Saint-Jacques origine Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur les 7 situations ci-dessus, nous avons obtenu la libération de la marchandise dans 5 cas.

Sur un cas, l'adhérent n'a finalement pas donné suite.

Sur un autre cas, le SNCE a estimé que l'issue de la demande de recours serait défavorable et n'a donc pas porté la demande au SIVEP central. La demande faite par la suite par le transitaire a finalement été rejetée.

Nous avons également accompagné un adhérent dans des discussions avec les vétérinaires belges (PCF d'Anvers) qui exigeaient de la documentation spécifique pour un produit composé, origine USA.

Enfin, nous avons également apporté notre support à un adhérent qui n'avait pas encore reçu la pré-notification de refus mais qui ne savait quelle pièce justificative apportée dans le cadre d'un produit composé. Cela a permis l'entrée sur le territoire de la marchandise.

III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022

Lors des assemblées générales 2022 nous vous avons fait part de la démultiplication des sujets en 2021 du fait de la forte activité réglementaire et du covid-19.

Un bon nombre de ces sujets se sont prolongés sur 2022. La guerre en Ukraine en a fait apparaître de nouveaux, les impacts sur l'activité des entreprises ont été très rapides.

Les sujets phares de l'année sont détaillés dans les paragraphes suivants.

III.1. Accompagner les adhérents face aux difficultés liées à la guerre en Ukraine

III.1.a. Difficulté d'approvisionnements et conséquences des substitutions

Dès le début du conflit, la priorité a été d'identifier les produits dont l'approvisionnement pourrait être impactés soit du fait de difficultés logistiques soit par des mesures de rétorsion prise par l'UE à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie.

Un questionnaire a été envoyé aux adhérents le 25 février à cet effet avec également comme objectif de mieux évaluer la part de ces produits dans l'activité de nos adhérents.

Pour certaines espèces comme le colin d'Alaska, le cabillaud, le saumon du Pacifique et dans une moindre mesure des espèces de poissons d'eau douce, cette origine est très importante ; soit les produits rentrent directement en UE depuis la Russie soit après un passage en Chine pour des opérations de préparation et découpes. Par ailleurs, les possibilités de substitution sont pour le colin d'Alaska faibles compte-tenu des volumes nécessaires et du prix. Pour les répondants, cette origine représentait alors 3 à 50% du CA.

L'autre ingrédient majeur qui a été identifié est l'huile de tournesol pour laquelle l'Ukraine et la Russie représentent environ 80% des volumes échangés.

Par ailleurs, nous avons plusieurs adhérents qui importent des viandes de volaille originaires d'Ukraine.

Les risques identifiés étaient donc :

- risque de blocage des origines Russie & Biélorussie à court et moyen terme, ainsi que le périmètre des produits concernés,
- difficultés logistiques des approvisionnements depuis ces zones,
- problématique du paiement de ces commandes, du fait des sanctions bancaires.

Le conflit a aussi provoqué des tensions sur l'approvisionnement en articles de conditionnement (cartons, étiquettes, verre...).

Nous avons fait remonter ces informations à l'ANIA qui centralisait pour reporter au MEDEF et aux cabinets des ministères concernés. Pour les produits aquatiques, nous avons en parallèle, directement contacté la DPMA, FranceAgriMer et l'AIPCE-CEP.

Nos demandes :

- éviter ou à défaut pouvoir anticiper toute décision (européenne ou française) visant à interdire l'importation de produits originaires de Russie : interdiction (en direct de Russie ou en indirect) ;
- obtenir de la DGCCRF de la souplesse sur les conséquences des substitutions d'ingrédients ;

- négocier avec les distributeurs pour qu'ils prennent en compte les augmentations de tarifs (matières premières et autres intrants) et limiter les pénalités logistiques induites.

Concernant les interdictions, seuls les crustacés et les œufs de poisson ont fait l'objet d'une interdiction d'importation car considérés comme produits de luxe (règlement (UE) 2022/576). Des échanges ont eu lieu avec la DGDDI pour bien comprendre les conditions d'application de ce texte notamment la possibilité de commercialiser des produits entrés sur le sol français avant la date d'entrée en application.

Concernant les problèmes d'étiquetage liés aux substitutions d'ingrédients, ce sujet a fait l'objet de nombreuses réunions entre l'ANIA, la DGCCRF, la FCD et les associations de consommateurs. L'Administration a tenu compte de la situation exceptionnelle et a mis en place un système de dérogations destiné à satisfaire au maximum l'ensemble des parties prenantes. Pour nos adhérents, il a été particulièrement utilisé pour les huiles de fritures utilisées dans la préparation des bâtonnets enrobés. A noter quelques cas particuliers qui n'ont pu être résolus avec le système en place et les difficultés pour les emballages multilingues, la Commission européenne ayant laissé les Etats membres gérer individuellement ce sujet.

Concernant les relations avec les distributeurs, contrairement aux années classiques avec un clôturé au 1^{er} mars, les négociations se sont prolongées tout au long de l'année 2022. Un comité de suivi a été instauré afin de mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes de l'amont à l'aval ainsi que les ministères de l'Économie et de l'Agriculture. Au global, selon le dernier sondage ANIA :

- la moyenne de 3Net obtenue est de + 9,6 % vs un besoin tarifaire en moyenne de 14,5 % (très variable en fonction des catégories et tailles d'entreprises) ;
- les matières premières agricoles ont été prises en compte à 100% et les matières premières industrielles à hauteur de 50% des besoins.

III.1.b. Impacts sur l'Énergie

Le conflit Russie-Ukraine a rapidement et durablement impacté disponibilité et le coût des énergies. Notre rôle a été de remonter les difficultés des adhérents et de les informer des différentes mesures mise en place qu'il s'agisse de remises/indexation sur les coûts des carburants ou de la mise en place d'aides financières pour les entreprises. Au final, malgré le dispositif en place, il apparaît que les conditions d'accès étaient telles qu'un nombre très limité d'opérateurs ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont instauré un plan de délestage et il a été demandé aux entreprises de mettre en place un plan de sobriété. L'ANIA a essayé de faire sortir les industries alimentaires du champ d'application du plan de délestage sans succès. Certains de nos adhérents industriels nous ont sollicités pour mieux comprendre sa mise en œuvre opérationnelle. Heureusement que le plan n'a pas eu à être mis en œuvre car nous n'avons eu que peu d'information pratiques à ce sujet.

L'explosion des coûts de l'électricité a fait bondir les factures de stockage au froid de nos adhérents. Nous avons pris contact avec la Chaîne Logistique du Froid pour mieux comprendre comment les entrepositaires refacturaient le coût de l'électricité. Le sujet s'est poursuivi sur 2023.

III.2. Emballages - Informer et mobiliser les adhérents

Depuis 2021, la thématique des emballages devient prégnante pour les adhérents et les permanents, en raison des politiques nationales et européennes et par extension des changements du cadre réglementaire afférent.

Un des objectifs-clés de la loi AGEC est la fin des emballages plastiques à usage unique pour 2040. Pour y arriver, elle prévoit des objectifs quinquennaux de réduction, réemploi et recyclage de ces emballages, fixés par décret. Dans ce contexte, le ministère de la Transition Ecologique a adopté en avril 2022 la Stratégie nationale 3R qui reprend la vision stratégique du gouvernement et propose un plan d'actions à destination de l'ensemble des parties prenantes., incluant les organisations professionnelles.

III.2.a. Fin du projet SEPLA

La première phase de ce projet, financé par FFP, s'est déroulée d'octobre 2021 à janvier 2022 et a permis de réaliser un état des lieux des emballages plastiques à usage unique utilisés dans la filière des produits aquatiques.

La 2^{ème} partie du projet reposait sur l'expertise du CTCPA et avait pour objectif d'identifier les pistes de substitution envisageable pour réduire l'usage de ces plastiques.

Un webinaire final a eu lieu en juin 2022 ; il avait pour but de présenter l'ensemble de la méthodologie de l'étude mais ne rentrait pas dans le détail des pistes car le sujet est trop complexe pour ce format.

Le compte-rendu final a été envoyé aux adhérents en novembre 2022. Il était composé des éléments suivants :

- une synthèse des évolutions réglementaires concernant les plastiques à usage unique ;
- un livret qui détaille des propositions de solutions alternatives ;
- une synthèse de l'étude ACV qui compare d'un point de vue environnemental, un emballage de référence PE avec une solution alternative papier-PE.

Le webinaire et la publication finale ont fait l'objet de communications sur la page LinkedIn du SNCE.

III.2.b. Projet « Feuilles de route sectorielles »

Dans le cadre de la stratégie 3R, les organisations professionnelles ont été vivement encouragées à élaborer des feuilles de route sectorielles, attendues pour fin mai 2023. Elles doivent fournir :

- un diagnostic exhaustif des emballages utilisés dans la filière,
- une comparaison des alternatives existantes,
- une proposition d'objectifs et de calendrier prévisionnel,
- un suivi de ces objectifs.

L'ADEME proposait une aide financière aux organisations professionnelles qui souhaitent se lancer dans la démarche.

Après la finalisation du projet SEPLA, nous avons décidé, après validation par le conseil d'administration, de nous associer à l'ADEPALE (association représentant certaines PME de l'industrie agro-alimentaire) dans un projet commun compte tenu des interfaces dans les secteurs d'activité de nos adhérents respectifs (surgelés, conserves, épicerie sèche).

L'ADEPALE avait sollicité un devis auprès de Citéo+ et du CTCPA. En résumé, le coût global du projet est de 190.600 € : le dossier de demande d'aide a été divisé entre l'ADEPALE et le SNCE, au prorata du nombre d'adhérents.

L'ADEME prend 70 % des dépenses hors taxe à sa charge mais il faut savoir que le SNCE paie ses factures TTC. La convention de financement a été signée le 15 novembre. Le reste à charge pour le SNCE est de 19.974 € TTC, dont 5.548,37 € ont été passés sur l'exercice 2022.

A noter que France Filière Pêche a ensuite été associée au projet (dépôt d'une demande d'aide indépendante mais inclus dans la démarche avec Citéo+ et le CTCPA).

Le projet a démarré sans attendre afin de tenir la date limite de fin mai 2023. Un webinaire de lancement, commun avec l'ADEPALE, a été organisé le 4 octobre.

L'objectif de l'étude est d'analyser tous les emballages plastiques (emballages ménagers et industriels/commerciaux ; emballages primaires, secondaires et tertiaires) utilisés dans les secteurs en commun entre l'ADEPALE, le SNCE, la FIPA et FFP.

Le projet doit s'étaler d'octobre 2022 à mai 2023 et les participants ont été répartis en 3 groupes :

- produits sous MAP (modified atmosphere packaging) ou non traités thermiquement ;
- produits pasteurisés/stérilisés ;
- secs & déshydratés / emballage respirant / froid négatif.

Sur la fin d'année 2022, l'étude s'est répartie entre les phases suivantes :

- état des lieux des emballages utilisés dans les secteurs ciblés via des entretiens et des questionnaires (octobre-novembre) ;
- début de réflexions sur la recherche de solutions alternatives (décembre).

Au début de la démarche, nous avons noté l'inscription de :

- 1 entreprise pour la FIPA,
- 3 pour le SNS et,
- 16 entreprises pour le SNCE.

Un webinaire de présentation des résultats de la première partie de l'étude a été organisé le 15 décembre.

Globalement, nous faisons le constat qu'il a été difficile de mobiliser les adhérents pour des raisons de calendrier, de manque de ressources humaines et techniques.

Avant leur publication, les feuilles de route sectorielles seront, dans tous les cas, soumises à consultation de tous, afin que les entreprises qui n'ont pu participer à la démarche puissent également donner leur avis.

III.2.c. Lancement du GT Emballages

Dans ce contexte de foisonnement réglementaire sur le sujet des emballages et au vu du nombre de questions grandissant de la part des adhérents, un GT *ad hoc* a été créé.

La première édition a eu lieu le 11 octobre avec 14 participants à distance.

Elle avait pour objectif de :

- sensibiliser les participants aux contraintes réglementaires actuelles et à venir au niveau français (bases légales - lois AGEC et Climat&Résilience- ; Responsabilité Elargie des Producteurs ; Stratégie et décret 3R ; plan de prévention et d'éco-conception) ;

- présenter les travaux auxquels le SNCE et la FIPA ont participé ou vont participer sur la base de vos contributions (retour sur le projet SEPLA, présentation du projet « Feuilles de route sectorielles » notamment pour ceux qui n'ont pu participer au webinaire de lancement) ;
- recueillir les attentes des participants pour ce GT.

Les adhérents se sont positionnés sur une fréquence d'un GT d'1h30 tous les 2 mois environ. Certaines problématiques liées aux emballages qui étaient auparavant abordées en GT Qualité seront désormais suivies dans ce GT (notamment l'information du consommateur concernant l'emballage en tant que tel, comme son caractère recyclable par exemple).

III.3. Groupe de travail Qualité

À la suite de l'identification de problématiques Qualité communes aux différents adhérents, et de l'avis favorable des Conseils d'administration il a été décidé en 2017, de mettre en place un GT *ad hoc*. En 2022, 4 réunions ont été organisées (toutes en format hybride bien que la participation en présentiel reste difficile et très minoritaire) avec une moyenne de 22 participants (de 18 à 27 personnes), contre 20 en 2021. Les participants sont principalement les responsables qualité des entreprises adhérentes. Sur 2022, 33 entreprises ont été représentées au niveau de ce GT (27 en 2021), bien que certaines ne participent que ponctuellement. La participation en 2022 confirme la tendance depuis 2020 selon laquelle la visioconférence permet à de nouveaux adhérents d'assister au GT. Cependant, lors du dernier GT, les responsables Qualité qui avaient fait le déplacement ont regretté le manque de participation en présentiel qui rendait les échanges moins spontanés. Nous avons décidé de réfléchir à un format/un évènement encourageant la venue des participants pour 2023.

Les ordres du jour sont composés sur la base de remontées adhérents, de questionnements récurrents et d'évènements réglementaires d'importance (nouveaux textes ou mises à jour). En 2022, les principales thématiques ont été les suivantes :

- les dispositions réglementaires relatives aux huiles minérales MOSH MOAH (au niveau français et européen) ;
- les futures dispositions réglementaires prévues par la loi AGECE (affichage environnemental d'une part et caractéristiques environnementales d'autre part) ;
- l'entrée en application de nouveaux modèles de certificats sanitaires et les mesures de transition prévues ;

- la prise en compte de l'incertitude de mesure dans les autocontrôles pesticides ainsi que la question du facteur de transformation.

III.4. Alertes RASFF *Vibrio*

Durant l'été 2022, de nombreuses alertes RASFF notifiées par la France et plusieurs retraits ont été observés en raison de la détection de *Vibrio vulnificus* dans des crevettes crues congelées en provenance d'Equateur, du Venezuela et du Vietnam.

Cette bactérie pathogène présente un risque sanitaire grave même hors ingestion du produit (infection par voie cutanée possible, risque de septicémie foudroyante).

Cela a conduit à une recrudescence des contrôles en PCF en France et dans d'autres Etats membres, alors même qu'il n'existe pas de critères réglementaires harmonisés (la DGAL a établi une instruction technique prévoyant des critères par espèce de *Vibrio*).

Dans ce contexte, nous avons sollicité un rendez-vous avec la DGAL pour obtenir des clarifications sur la gestion de ce risque en PCF (les consignes données aux vétérinaires) et les solutions qui existent au niveau des opérateurs.

Une réunion s'est ainsi organisée le 13 octobre : le SNCE était accompagné du directeur des achats d'une entreprise-adhérente afin de pouvoir apporter des remontées-terrains à l'administration. L'ADEPALE (représentant notamment les cuiseurs de crevettes) et l'UMF étaient également présents.

Nous n'avons pas pu obtenir des réponses à l'ensemble de nos questions notamment en ce qui concerne les traitements d'inactivation possible en raison du manque de connaissances actuel.

En revanche, nous avons réussi à obtenir une rationalisation dans les contrôles en PCF : le BPMED a indiqué que les crevettes destinées à la transformation ultérieure (à indiquer sur le certificat sanitaire) et les crevettes d'élevage dont la destination n'est pas encore connue ne seront plus prélevées.

En ce qui concerne les crevettes sauvages qui ne sont pas indiquées comme destinées à la transformation ultérieure, le BPMED a demandé de privilégier les autres analyses prioritaires conformément aux plans de contrôle et de surveillance de la DGAL (ex : résidus de médicaments vétérinaires).

A la suite de cette réunion, nous n'avons plus eu de remontées d'adhérents concernant des blocages de containers de crevettes liés à *V. vulnificus*.

Les cuiseurs de crevettes ont également transmis des précisions sur les traitements thermiques appliqués aux produits qui ont été validés par le BPMED. Cependant, l'administration renvoie tout de même la responsabilité à l'opérateur.

A noter que la possibilité de réaliser un traitement thermique n'a été officialisée qu'en février 2023 avec la mise à jour de l'instruction technique liée à la gestion du risque *Vibrio* : c'est la DDPP qui doit valider les barèmes temps/température proposés par l'opérateur pour pouvoir débloquer la marchandise en PCF le cas échéant.

III.5. Lutter contre les pratiques frauduleuses ou déloyales

III.5.a. Observatoire des Fraudes

L'Observatoire des Fraudes, démarche initiée en 2013, a les objectifs suivants :

- analyser les résultats des prélèvements anonymes réalisés par PFI Nouvelle Vague ;
- analyser les résultats des remontées auto-contrôles H/P des adhérents et non-adhérents ;
- collecter les informations relatives à des fraudes importantes observées sur le marché des produits de la pêche et éventuellement d'autres produits dans le champ d'activité des adhérents SNCE FIPA ;
- décider d'actions, au titre du SNCE, à mener suite à ces constats de non-conformités ou de fraudes.

Les contrôles portaient en 2022 sur le rapport humidité/protéines et le respect des obligations d'étiquetage pour 2 espèces, le colin d'Alaska (*Gadus chalcogrammus*) et le hoki de Nouvelle-Zélande (*Macruronus novaezelandiae*). PFI-Nouvelle Vague, notre partenaire analytique, a prélevé de façon aléatoire, des produits sur différents canaux de distribution (GMS, hard discount, home service, RHF), 8 pour le colin d'Alaska et 4 pour le hoki, espèce plus compliquée à trouver dans les réseaux traditionnels.

Pour le colin d'Alaska, 2 non-conformités ont été relevées concernant le H/P et pour l'une d'elle les analyses complémentaires allaient dans le sens de l'usage de carbonates, composés interdits dans les filets de poissons non transformés. Un courrier a été adressé au metteur en marché pour l'en informer et lui rappeler le cadre réglementaire concernant les additifs et l'information du consommateur.

Pour le hoki, pas de non-conformités relevées concernant le rapport H/P.

Concernant les mentions d'étiquetage obligatoires (R. 1169/2011 & R.1379/2013), l'écart récurrent est l'indication du numéro de la zone de pêche alors que celle-ci doit être indiquée en des termes intelligibles pour le consommateur : nom de la zone ou de la sous-zone telle qu'indiquée dans l'instruction technique DGCCRF.

En ce qui concerne le recueil des données d'autocontrôles, les résultats pour 2022 ont été les suivants :

- pour les adhérents (21 entreprises contributrices) : nous avons récupéré 600 valeurs pour les espèces avec un H/P de référence et 53 pour les autres (contre 830 pour les espèces avec H/P de référence et 360 pour les autres en 2021). Le pourcentage de non-conformité pour les espèces avec H/P de référence s'élève à 8,3 % contre 21,0 % l'année dernière.

- pour les non-adhérents (distributeurs membres de la FCD) : nous avons récupéré 299 valeurs de la part de 3 enseignes dont 285 pour les espèces avec un H/P de référence et 4,2 % de taux de non-conformité moyen (contre 360 valeurs pour ces espèces en 2021 avec 11,4 % de non-conformité).

Pour 2023, il a été décidé d'inclure les 3 espèces suivantes à l'Observatoire des Fraudes (après validation par les administrateurs) :

- Saint-jacques *A. purpuratus*
- crevette *L. vannamei* décortiquée crue (circuits cash&carry et RHD)
- Saint-pierre *Zeus faber*

III.5.b. Etude « Carbonates »

L'étude Carbonates, validée en 2021, quant à elle, a pris du retard en raison de difficultés d'approvisionnements. Pour rappel, l'objectif est d'établir des teneurs naturelles en carbonates de produits aquatiques (crevette. *L. vannamei* pour commencer) et permettant ainsi d'identifier l'ajout de ces substances utilisées illicitement comme additifs (rétention d'eau, amélioration des propriétés organoleptiques). Cette étude permettra également d'obtenir un rapport H/P pour cette espèce.

En 2022, PFI-Nouvelles Vagues a analysé 4 lots supplémentaires ce qui fait 5 sur les 10 prévus par le protocole ; seul un échantillon dépasse le seuil de détection.

Les résultats des analyses faites en doublon par le SCL de Marseille n'ont pas encore été reçus.

Le projet se poursuit en 2023, nous espérons pouvoir collecter de nouveaux échantillons de crevettes entières non traitées.

III.6. Aide aux adhérents pour développer les capacités d'export vers la Chine

Le marché chinois est un marché à fort potentiel mais il existe d'importants obstacles sanitaires et douaniers. La dynamique des autorités chinoises allant plutôt vers un protectionnisme, il existe régulièrement des nouvelles dispositions qu'il faut suivre.

En 2022, nous avons poursuivi notre action d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches pour conserver leur agrément export ou s'auto-enregistrer sur le site des douanes chinoises dans le cas des denrées à risques mineurs.

Concernant les produits aquatiques - ils doivent figurer sur une liste positive pour pouvoir être exportés vers la Chine - la procédure pour l'ajout de nouvelles espèces n'a toujours pas été communiquée. Les douanes se concentrant sur la problématique des agréments, le sujet semble complètement mis à l'arrêt.

III.7. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques

A partir de la fin 2019, des adhérents nous ont fait part de contrôles des douanes portant sur les produits bénéficiant de destination particulière et du taux de TVA appliqué. Ils concluaient que le taux de TVA qui aurait dû être appliqué sur certains produits n'était pas de 5,5% mais de 10%, demandant par conséquent le règlement de la différence et des intérêts de retard.

Le SNCE a sollicité l'expertise d'un cabinet spécialisé en 2020 et sur les indications de la Direction de la Législation Fiscale (DLF), Me Le Roy du Cabinet Godin a préparé en 2021 une demande de rescrit de place afin de pouvoir obtenir une réponse applicable à tous les adhérents. Nous avons été rejoints dans notre initiative par l'ADEPALE et l'UMF dont certains adhérents avaient aussi fait l'objet de contrôle. Les honoraires ont ainsi pu être répartis sur les 3 structures. La demande a été adressée à la DLF le 5 mai 2021.

Nous avons sollicité par ailleurs, le temps de l'examen de cette demande, auprès de la DGDDI et de certains bureaux de douane, la mise en pause de toutes les procédures en cours. Nous n'avons jamais eu d'écrit le confirmant mais les faits ont montré que nous avons été entendus, au moins pour 2021.

L'UMF a également apporté sa contribution en alertant les ministères de la Mer et de l'Economie et des Finances.

A la fin de 2021, nous n'avions toujours pas reçu de réponse à cette demande de rescrit de place. Cependant, une modification du Code général des impôts simplifiant le taux de TVA sur les produits alimentaires a été intégrée dans la loi de finances 2022.

Cette disposition n'ayant pas de portée rétroactive, cela n'a pas permis de stopper les procédures déjà initiées. Cependant, un de nos adhérents qui avait fait l'objet d'un contrôle qui a débuté en octobre 2017 pour se terminer par un avis d'infraction en novembre 2019, avait contesté la décision et le dossier passait en audience au tribunal en janvier 2022. L'argumentaire développé par leur conseil était en ligne avec les

éléments détaillés dans notre demande de rescrit. Le jugement a été publié en mars 2022 et a donné raison à notre adhérent. La douane n'a pas souhaité faire appel de ce jugement. Nous avons alors appris que certaines des entreprises contrôlées ont reçu un courrier leur annonçant le classement sans suite.

Fin 2022, 5 procédures étaient toutefois toujours en cours, notamment les entreprises qui avaient contesté les décisions en justice (2). Le sujet s'est poursuivi en 2023.

III.8. Groupe de travail Epicerie - Conserves

Depuis les négociations opérées avec le CTCPA, nous échangeons régulièrement avec eux afin de nous tenir informés des projets de modifications de décisions. Les membres de la liste de diffusion *ad hoc* sont consultés si un risque est identifié.

En 2022, le groupe de travail ne s'est pas réuni car aucun projet de révision n'a nécessité un travail de concertation.

En revanche, les permanents restent disponibles pour toutes problématiques rencontrées par les adhérents.

III.9. Enquête de satisfaction

A la demande des administrateurs, une enquête de satisfaction a été lancée le 14 décembre 2022. Nous avons eu 45 réponses sur 386 inscrits dans les listes de diffusion au moment de l'enquête soit 11,7 % de couverture.

Les réponses aux principaux éléments sont présentées ci-après, dans l'ordre décroissant des suffrages. Pour les éléments notés, l'échelle allait de 1- *très insatisfait* à 5- *très satisfait*.

- A quelle fréquence minimale consultez-vous le site internet ?
 - Une fois par mois : 42,22 % (19)
 - Moins d'une fois par mois : 40,00 % (18)
 - Une fois par semaine : 13,33 % (6)
 - Jamais : 4,44 % (2)

- Evaluation du site internet, partie publique (onglets SNCE, SNS, FIPA et News) :
note moyenne : 3,9/5

- Evaluation du site internet, espace adhérent :
note moyenne : 4,1/5
- Consultez-vous la Newsletter au format numérique (le lundi) ?
oui à 75,56 %
- Consultez-vous la Newsletter au format PDF (le mercredi) ?
oui à 77,78 %
- Avis sur la longueur de l'Envoi Hebdo :
note moyenne : 4,2/5
- Avis sur la fréquence d'envoi de l'Envoi Hebdo :
note moyenne : 4,4/5
- Niveau de satisfaction globale concernant les questions posées directement aux permanents SNCE / SNS / FIPA :
note moyenne : 4,8/5
- Délai de réponse :
note moyenne : 4,8/5
- Clarté/qualité des réponses :
note moyenne : 4,8/5
- Est-ce que le SNCE / la FIPA représente(nt) bien votre entreprise / la profession ?
19 réponses affirmatives sur 20 réponses avec des commentaires positifs sur les actions SNCE FIPA.

Ce questionnaire de satisfaction sera reconduit chaque fin d'année afin de pouvoir faire un suivi.

IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA

IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes

IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

Le SNCE et la FIPA sont adhérents à l'ANIA depuis fin 2016 et bénéficient de fait de ses canaux d'information et d'actions via les commissions suivantes :

- Affaires sociales
- Recherche - Innovation
- Alimentation saine, sûre, durable et accessible
- Relations Industrie - Commerce
- Développement durable
- Europe - International
- Communication - Affaires publiques

Les permanents du SNCE et de la FIPA suivent les problématiques et assurent la diffusion des informations qui peuvent concerner les adhérents. Certaines commissions ou certains groupes de travail nécessitent un suivi plus particulier car travaillant sur des sujets qui impactent directement l'activité des adhérents. La participation (physique ou à distance) aux réunions est alors nécessaire.

Il s'agit notamment de la Commission Industrie Commerce dont les travaux sont très axés sur les relations avec les distributeurs et les lois EGAlim1 & 2. L'ANIA anime aussi un Observatoire des Négociations qui permet aux adhérents de faire remonter de façon anonyme, toute pratique ou dérive dans les relations avec les clients distributeurs. Cet observatoire lance également des consultations afin de tirer un bilan des négociations commerciales annuelles.

Concernant la Commission Alimentation saine, sûre, durable et accessible, les permanents participent essentiellement aux GT Information du Consommateur, GT Sécurité des aliments et ingrédients et GT Emballages. Parmi les sujets suivis en 2022 figurent notamment les dispositions de la loi AGECE liées à l'information du consommateur sur les perturbateurs endocriniens d'une part et aux qualités et caractéristiques environnementales d'autres part, le cadre réglementaire français et européen relatif aux huiles minérales MOSH MOAH.

Le sujet des emballages et de la réduction des plastiques est resté un sujet important, notamment avec les futures échéances réglementaires attendues pour 2023 et notre engagement dans le projet « Feuilles de route sectorielles » (cf. plus haut). A ce titre, nous participons donc à 2 autres GT *ad hoc* : GT PPWR (révision de la réglementation européenne sur les emballages) et GT Stratégie Emballages de l'ANIA

(qui permet de faire des points à date sur l'avancement de chacune des organisations professionnelles dans la démarche 3R notamment).

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils peuvent participer à ces commissions et leurs différents groupes de travail et qu'ils peuvent être intégrés dans les listes de diffusion de l'ANIA afin de recevoir les informations directement dans leur boîte mail.

Par ailleurs, le secrétaire général du SNCE et de la FIPA participe également aux « Comités des directeurs des syndicats métiers » de l'ANIA, instance où se réunissent les Directeurs généraux et secrétaires généraux des interprofessions adhérentes et où sont partagées les problématiques transverses. Leur fréquence est généralement trimestrielle. Des points hebdomadaires sont aussi organisés pour assurer le suivi et échanger sur l'actualité impactant nos activités.

IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE

Le SNCE travaille en étroite relation avec l'AIPCE-CEP, notre fédération européenne, auprès de laquelle nous obtenons des informations spécifiques à l'actualité européenne et aux projets de réglementations ayant trait, de près ou de loin, à l'industrie ou à l'importation de produits de la pêche. L'AIPCE-CEP mène de très nombreuses actions de lobbying auprès de la Commission Européenne (DG MARE, DG SANTE, DG TRADE).

Le SNCE participe au working group (WG) Food Law de l'AIPCE-CEP ; il s'est réuni trois fois en 2022 par visioconférence. Parmi les sujets traités, figurent notamment la question de l'étiquetage nutritionnel en face avant des produits aquatiques, la question des contaminants (projet de réglementation pour les substances perfluoroalkylées et révision des teneurs maximales en arsenic et en mercure des produits aquatiques). Les permanents ont également participé à 2 GT *ad hoc* : un sur l'étiquetage nutritionnel en face avant et un autre sur la position à tenir par rapport au sujet du bien-être animal et du gaspillage alimentaire (consultation du MAC). Enfin, le SNCE a participé à une réunion organisée par l'AIPCE-CEP en présence de la DG Santé pour discuter du projet de règlement sur la révision des teneurs maximales en arsenic dans les produits aquatiques.

Le SNCE participe aussi depuis 2017 au WG Trade. C'est notamment dans ce groupe que sont discutées les problématiques relatives aux droits de douane et aux contingents tarifaires. Le cycle de contingents actuel se terminant en 2023, les travaux de préparation de la position de l'AIPCE-CEP ont eu lieu tout au long de 2022 et se sont

prolongés sur 2023. Chacune des organisations adhérentes a partagé ses besoins en termes de volume et de droits de douane avec un argumentaire. Puis des discussions ont eu lieu pour retenir la proposition commune qui a été présentée à la Commission.

L'AIPCE-CEP a souhaité donner un nouvel élan à son WG Sustainability en 2022. Luciano Pirovano, directeur mondial du développement durable chez Bolton Food en est le nouveau président du groupe de travail et Jennie Montell, responsable du développement durable chez Espersen, est la vice-présidente du groupe. L'AIPCE-CEP a aussi incité ses membres à faire participer directement des entreprises dans les travaux du WG qui pour l'instant visent à rédiger un manifeste. Les adhérents du SNCE qui sont intéressés sont invités à se signaler aux permanents.

A noter aussi qu'en 2022, nous avons travaillé avec l'AIPCE-CEP pour définir une réponse commune à une consultation de la Commission sur le futur cadre réglementaire d'une alimentation durable.

Depuis 2017 également, le SNCE participe aux réunions du board de l'AIPCE-CEP, instance où ont lieu les discussions relatives à l'administration et aux orientations politiques et techniques de la fédération européenne. Les 4 réunions du board de 2022 se sont tenues en distanciel et en mode mixte.

L'assemblée générale de l'AIPCE-CEP s'est tenue à Utrecht (NL) en septembre 2022, en format mixte. Outre la rétrospective des activités de l'année, un projet de budget a été présenté. Les montants de cotisation n'ont pas été revus pour 2023 : 6.398€ TTC. Un point était consacré au futur de l'AIPCE-CEP et son organisation pour une meilleure représentation notamment au vers de la Commission. La réflexion initiée lors de l'assemblée générale se poursuit en 2023.

IV.1.c. La FICIME

Pour nous assister sur les questions sociales et de convention collective, la FIPA est membre associé de la FICIME depuis janvier 2018. En effet, cette fédération qui regroupe originellement les entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique, est signataire et négociateur de la convention collective de l'import-export depuis 1952. Elle occupe également la présidence de la Commission paritaire Nationale de l'emploi (CPNE) de la convention, et de l'APGIE (Association paritaire de gestion de la convention).

Nous pouvons ainsi bénéficier de leur expertise en la matière et ils réalisent également une veille sur la réglementation sociale et fiscale. Il est aussi possible pour

les adhérents du SNCE et de la FIPA de participer aux groupes de travail de la FICIME notamment son groupe Douane.

En 2022, outre ces sujets, nous avons sollicité l'appui de la FICIME pour obtenir un échange avec un représentant du port du Havre afin de mieux comprendre l'origine des difficultés observées par les adhérents, du point de vue logistique et du point de vue des contrôles vétérinaires. Une réunion a eu lieu en mai 2022, le représentant d'HAROPA a pu présenter l'organisation des différents terminaux et les interconnexions entre tous les acteurs permettant la libération de la marchandise. Conscient des difficultés rencontrés, HAROPA a présenté comme piste d'amélioration, la création d'un ODCY (off-dock container yard) sur les terminaux du Nord.

IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français

IV.2.a. Les syndicats de la filière froid

Nous collaborons avec les syndicats du froid proches de notre activité pour échanger sur l'actualité réglementaire et économique nous concernant. Il s'agit de :

- Fédalis : distribution,
- EGS (ADEPALE) : fabricants,
- La Chaîne Logistique du Froid, issue de la fusion USNEF (entrepôts frigorifiques), UNTF (transporteurs frigorifiques) et Transfrigoroute France (association technique spécialisée dans les questions relatives au froid embarqué).

Une réunion s'est tenue en novembre 2022 pour évoquer les problématiques de refacturation du coût de l'électricité par les entrepositaires ainsi que les actions envisageables en terme de sobriété.

IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles

Le SNCE reste en constantes relations avec d'autres organisations de métiers ou d'habitudes proches de nos filières, telles que :

- l'ADEPALE, Association des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés, qui regroupe les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les EGS), la Fédération nationale du légume sec (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SFPPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF) et un membre associé, le CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits de Pêche Maritime)

Cette association nous permet un certain nombre d'échanges sur nos sujets communs (produits aquatiques, conserves, surgelés...) tant au niveau français qu'au niveau européen. Ainsi en 2022 la collaboration a été particulièrement rapprochée avec le lancement d'un projet commun « Feuilles de route sectorielles » et la gestion des alertes *Vibrio* dans les crevettes présentés plus haut. L'année 2022 a également marqué le retour des préparations au Food Law WG de l'AIPCE-CEP afin, le cas échéant, d'aboutir à une position française commune (ADEPALE, CITPPM, UMF, SNCE) sur certains sujets.

Concernant le programme de promotion des surgelés à l'initiative des EGS (travail sur la notoriété auprès des 25-40 ans sur les supports www.lesurgeles.fr, Facebook et Instagram (comptes @lessurgeles), YouTube (Les Surgelés), MYTF1 et M6Play), 2022 était la dernière des 3 années de contribution du SNCE (5.000 € /an).

Le collectif a souhaité continuer de faire rimer surgelés avec gourmandise à travers de la création de contenu portés par des influenceurs. Outre la valorisation du plaisir, les 40 micro-influenceurs impliqués ont eu pour mission de souligner les atouts et notamment la praticité et la dimension anti-gaspillage des produits alimentaires surgelés. Le site www.les-surgeles.com a été, depuis octobre 2022, rattaché à la stratégie globale de la campagne « *La bonne idée, c'est surgelé* », afin de générer du trafic et d'opérer en synergie avec les publications des réseaux sociaux.

Par ailleurs, la régie publicitaire de la centrale d'achat PROVERA (Cora/Match) a sollicité le collectif « *La bonne idée, c'est surgelé* » pour appuyer une démarche promotionnelle autour des produits surgelés au cours des fêtes de fin d'année 2022. La signature et les codes esthétiques de la campagne ont ainsi été utilisés pour mettre en valeur la catégorie dans les catalogues des enseignes et sur le web. Une offre promotionnelle impliquant 4 des entreprises du collectif a également été habillée aux couleurs de la campagne, avec des déclinaisons dans certains magasins.

- la FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution

Il existe des échanges réguliers entre le SNCE et la FCD et afin de maintenir le contact, nous avons invité la chargée de mission Qualité à une réunion le 16 mars 2022 pour faire le tour des sujets qui peuvent les concerner. Ainsi nous avons pu lui présenter les études Fraud'Filets 1 et 2 ainsi que l'étude Carbonates sur les crevettes. Constatant une diminution des remontées d'autocontrôles H/P de leurs adhérents, nous avons souhaité lui rappeler l'importance de ces contributions pour une bonne appréciation des produits aquatiques mis en marché.

- l'UMF (Union du Mareyage Français)

Le SNCE échange avec l'UMF principalement sur des problématiques techniques et sanitaires. En 2022, les échanges ont porté sur les certificats sanitaires, les emballages (stratégie 3R et REP) et les dénominations commerciales dans le cadre du règlement

1379/2073. Nous avons également sollicité ponctuellement l'UMF suite à des questions spécifiques de la part des adhérents, sortant de notre champ d'expertise.

- FFP (France Filière Pêche)

Le SNCE échange ponctuellement avec France Filière Pêche sur des sujets à potentiel médiatique (thon rouge, capture de cétacés...) et fait partie du groupe de travail Prévention de crise. Plus récemment, le SNCE a intégré le groupe de travail Emballages, qui travaille notamment sur la problématique PSE et les solutions de réemploi.

IV.3. Avec les Administrations

Nos relations avec les administrations nous permettent de nous informer sur les décisions réglementaires précises, d'anticiper sur les décisions prises tant au niveau français qu'euro-péen et de défendre nos positions auprès des services concernés.

Ainsi nous échangeons régulièrement avec :

⇒ la DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

La Direction Générale de l'Alimentation est une des 3 directions techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; elle veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements.

Nous sommes plus particulièrement en contact avec :

- le SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) qui est à même de répondre à des questions précises d'importation. C'est aussi auprès de ce service que nous intervenons en cas de blocage de containers (cf. § II.5.). En 2022, même si les échanges sont restés très difficiles, nous avons pu rencontrer le chef adjoint (Franck Faivre) et la remplaçante de M. Vicair (Sonia Aribi-Khodja) lors d'un rendez-vous organisé avec le BPMED (cf. plus bas). Nous n'avons toujours pas réussi à avoir un rendez-vous dédié aux questions spécifiques à l'importation et à la validation de notre document-de synthèse sur les contrôles officiels. Nous tenons à souligner tout de même que pour certaines sollicitations ponctuelles, nous avons pu obtenir des retours par mail de F. Faivre (demande de recours hiérarchiques notamment).

- le BPMED (Bureau des Produits de la Mer et d'Eau Douce) avec qui nous échangeons sur les problématiques sanitaires spécifiques.

Nous avons formulé une demande conjointe avec l'ADEPALE pour l'organisation d'une réunion dédiée à la problématique *Vibrio*. Elle s'est tenue en octobre 2022, en présence également de l'UMF et de l'un de nos adhérents. L'objectif était d'obtenir une approche pragmatique dans les contrôles officiels en PCF au vu du manque de connaissances scientifiques à date et de l'absence de réglementation harmonisée à l'échelle européenne. Une rationalisation dans les prélèvements en PCF a été décidée à l'issue de cette réunion.

En décembre 2022, nous avons pu rencontrer le nouveau chef de bureau, Matthieu Mourer et 2 de ses collaborateurs, en présence du SIVEP. L'idée était de présenter les activités du SNCE et de rappeler la part prépondérante que représentent les produits d'importation dans les produits aquatiques consommés par les Français. Nous en avons profité pour faire un point sur des sujets pour lesquels nous n'avons pas pu obtenir de réponse écrite :

- Statut « produit composé » ;
- Echinodermes ;
- Contaminants dans les produits aquatiques ;
- Température de stockage de certains produits aquatiques congelés ;
- Projet de révision de la Commission européenne concernant les découpes de thon.

Nous n'avons finalement pas obtenu beaucoup de réponses à la suite de ce rendez-vous qui aura cependant eu le mérite de présenter les enjeux du SNCE à la DGAL.

⇒ la DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (ministère de l'Économie et des Finances)

Le SNCE et la FIPA sont en relation fréquente avec la DGCCRF, en particulier avec le Bureau des produits d'origine animale (bureau 4D) dont notre interlocutrice est Nathanaëlle Chelelekian. En 2022, nous avons organisé deux rendez-vous dans nos locaux : un en janvier et un en novembre.

En janvier, les points abordés étaient les suivants :

- Nitrites/nitrates dans le thon ;
- Observatoire des fraudes, retour sur les études Fraud'Filets 1 et 2 ;
- Etiquetage de la zone de pêche dans le cas des mélanges ;
- Point sur les demandes de dénominations commerciales.

En novembre, les points abordés étaient notamment les suivants :

- Etiquetage des mélanges en cas de difficultés d'identification de certaines espèces ;
- Guide des dénominations des découpes du SNCE ;

- Articulation entre le règlement OCM Pêche et aquaculture et le règlement INCO (liste des ingrédients, dénomination de vente) ;
- Point sur les demandes de dénominations commerciales.

Nous pouvons aussi ponctuellement contacter d'autres bureaux, notamment le bureau 4A pour les questions relatives à l'information du consommateur, le bureau 4B pour les questions sur les additifs et le bureau 4C pour les questions relatives aux alternatives végétales.

En 2022, nous avons d'ailleurs eu plusieurs échanges avec le bureau 4C dont un rendez-vous en visio organisé début janvier pour traiter des sujets suivants :

- Glazurage des brocolis ;
- Catégorisation des substituts végétaux pour l'application du règlement n° 1333/2008 (exemple des nouilles de konjac notamment) ;
- Classification des algues dans le cadre du règlement n° 1379/2013 ;
- Utilisation de colorants verts dans les salades d'algues.

Le bureau 4C nous a également consultés dans le cadre de la future liste « dénominations commerciales des algues », prévue par le règlement 1379/2013 (cf. plus haut).

⇒ la DGAMPA : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (ex- DPMA)

A ce service est rattaché le Bureau de Contrôles des Pêches (ex BLU) qui s'occupe plus particulièrement des relations interentreprises sur les litiges dans les PCFs (certificats de capture, pêche INN ...). C'est aussi la DGAMPA qui est en charge de l'application du règlement contrôle des pêches (R. 1224/2009 régime communautaire de contrôle) qui impose entre autres, la traçabilité des produits de la pêche du bateau à l'assiette. A noter que le SNCE a participé en 2022 à des échanges concernant les projets de révision des règlements contrôles des pêches et OCM Pêche pour sa partie relative à l'information du consommateur. Leur application serait étendue aux produits aquatiques du chapitre 16 ; nous avons fait part des difficultés que cela pourrait engendrer pour nos adhérents.

La DGAMPA est aussi le point de contact pour les contingents tarifaires comme présenté plus haut.

⇒ la DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (ministère de l'Économie et des Finances)

Ce service est chargé de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des impôts indirects.

Notre contact est Jean-François Depin, chargé de mission Action Économique et Entreprises. Il se charge de faire l'interface et retransfère nos questions aux interlocuteurs compétents. En 2022, nous les avons notamment sollicités sur la problématique des contingents œufs de poisson, l'application des restrictions d'importation pour les produits russes et la position tarifaire de *Z. patagonica*.

⇒ FranceAgriMer : Établissement National des produits de l'agriculture et de la mer (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

FranceAgriMer nous adresse diverses informations économiques et de consommation qui vous sont retransmises dans les Envois hebdo ou consultables sur son site internet et sur le site SNCE/FIPA. FranceAgriMer intervient aussi pour faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent exporter et anime périodiquement une cellule Brexit. Il était ainsi possible de faire remonter des questions concrètes aux différentes administrations concernées.

FranceAgriMer à travers ses « Conseils spécialisés » et « Comités » évoque les problématiques filières tant au niveau français qu'europpéen. C'est dans ces réunions que sont décidées les orientations politiques et financières des différentes aides européennes. Le SNCE a un siège au Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture, parmi les représentants du commerce. En 2022, ce CS était présidé par Frédéric Toulliou (également Président de l'UMF) et animé par Monique Tran (déléguée filière), ce Conseil spécialisé regroupe des professionnels de la filière, des représentants des pouvoirs publics et des représentants de FranceAgriMer. Ils sont nommés pour trois ans. Il se réunit au moins 4 fois par an afin d'échanger sur la conjoncture mondiale, européenne et nationale de la Pêche et de l'aquaculture, l'évolution de la filière, de concevoir des propositions et d'émettre des avis qui sont transmis au Conseil d'administration de l'établissement et aux pouvoirs publics.

IV.4. Avec les partenaires techniques

IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues - Boulogne sur Mer

En 2022, la collaboration avec la Plate-forme d'Innovation Nouvelles Vagues s'est poursuivie avec la réalisation des analyses sur les prélèvements faits dans le cadre de l'Observatoire des Fraudes.

Nous sommes aussi régulièrement en contact avec eux pour toutes les questions analytiques qui peuvent être remontées par les adhérents.

En 2022, nous les avons également consultés sur les futures révisions du règlement « Contaminants » afin d'avoir leur expertise sur les propositions de la Commission européenne en ce qui concerne les PFAS, les dioxines et PCB type dioxines notamment.

IV.4.b. Pôle Aquimer

Le SNCE a réadhéré à Pôle Aquimer en 2021, après une interruption depuis 2015. Le Pôle Aquimer assure une veille technique, scientifique, économique et réglementaire et propose des formations pertinentes pour tout ce qui touche à la valorisation des produits aquatiques.

Le Pôle assure aussi le pilotage de projets structurants pour la filière. C'est dans ce contexte qu'il a piloté le projet SEPLA pour lequel le SNCE était partenaire (cf. § III.2.a).

IV.4.c. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille

Le SCL a apporté sa contribution technique et scientifique à la réalisation des études Fraud'Filets 1 et 2. Outre les analyses, des échanges avec le responsable de Domaine Scientifique Produits de la Mer, Julien Landuré, ont eu lieu quant à l'interprétation des résultats.

C'est également notre point de contact pour avoir des informations sur les méthodes appliquées lors des contrôles officiels.

Le SCL a été associé à notre étude Carbonates sur les crevettes. Les échantillons reçus par PFI ont été envoyés au SCL pour doubler les analyses. Les résultats obtenus en 2022 étaient en ligne avec les conclusions de PFI-NV.

En novembre, nous avons organisé une réunion qui s'est aussi fait en présence de la direction générale des SCL pour discuter de la prise en compte de l'incertitude de mesure lors des autocontrôles H/P ainsi que du calcul du pourcentage d'eau ajoutée à partir des résultats de H/P.

Il a été convenu qu'un document officiel serait rédigé par le SCL pour expliquer pourquoi l'incertitude de mesure ne devait pas être appliquée et comment calculer à rebours le pourcentage d'eau ajoutée à indiquer dans la liste d'ingrédients. Courant 2023, nous étions toujours en attente de ce document.

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

V.1. Activités techniques, actions de lobbying et collaborations

V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté

Depuis la publication des conclusions de l'étude Fraud'Filets, le SNCE est particulièrement actif sur les problématiques relatives à la loyauté des pratiques et des produits et tient une position de leader sur cette thématique parmi les acteurs de la filière des produits aquatiques.

En 2023, les axes de travail pour maintenir cette pression seront les suivants :

- continuer à enrichir la base de données H/P pour toutes les espèces d'intérêt commercial ;
- réaliser une 9^{ème} campagne d'analyses sur les critères H/P : compte tenu de la demande et des niveaux des ressources, les espèces retenues en 2023 sont la saint-jacques *A. purpuratus*, la crevette *L. vannamei* décortiquée crue (circuits cash&carry et RHD) et le saint-pierre *Zeus faber* ;
- poursuivre et possiblement finaliser l'étude sur les crevettes *L. vannamei* : détermination de la teneur naturelle en carbonates et détermination du rapport H/P limite ;
- poursuivre la veille sur toutes les pratiques déloyales sur les produits d'intérêt pour les adhérents SNCE et FIPA.

V.1.b. Soutenir les adhérents dans un contexte toujours tendu

Dans un contexte global inflationniste, l'activité des adhérents est lourdement impactée. Outre les coûts de l'énergie et des matières premières agricoles et industrielles, les entreprises peuvent être confrontées à un manque de visibilité sur les réactions des marchés BtoB et BtoC.

La FIPA et le SNCE vont continuer à aider les adhérents à gérer au mieux les conséquences sur les process entreprise grâce notamment aux informations diffusées par l'ANIA et la FICIME et aux actions engagées via leur prisme.

Sur le plan douanier, il faudra continuer à défendre l'intérêt des adhérents notamment en défendant leurs besoins en termes de contingents tarifaires au niveau français (DGAMPA) et au niveau européen (Commission européenne via l'AIPCE-CEP). A noter que le futur cycle ne sera que de 2 ans .

En 2023, nous espérons aussi pouvoir constater la clôture des litiges relatifs aux contrôles du taux de TVA à l'importation.

Enfin nous surveillerons les opportunités d'affaires à l'import ou à l'export.

V.1.c. Accompagner les adhérents dans le cadre des évolutions réglementaires

2022 s'est déroulée dans la continuité de 2021, marqué par de nombreuses évolutions réglementaires au niveau européen et national.

Les dispositions réglementaires de la loi AGECE attendues pour 2023 nécessiteront un suivi et un soutien aux adhérents, notamment celles qui concerne :

- les qualités et caractéristiques environnementales avec une entrée en application progressive ;
- les obligations d'information sur les substances dangereuses et les perturbateurs endocriniens ;
- l'affichage environnemental prévu pour être déployé de manière volontaire dans un premier temps mais avec une forte volonté politique de le rendre obligatoire et de le porter au niveau européen.

Les emballages demeurent une thématique incontournable et nécessiteront de mobiliser les adhérents au regard des objectifs fixés par la Stratégie 3R. La publication des feuilles de route sectorielles attendue pour mai-juin 2023 va certainement demander un suivi de la mise en application chez les adhérents.

Au niveau européen, le règlement « Contrôles officiels » (règlement 2017/625) a encore connu des révisions, notamment en ce qui concerne certains règlements d'exécution. Il s'agira de sensibiliser les adhérents à ces nouveautés et d'actualiser notre document de synthèse pour faciliter l'appréhension du cadre réglementaire global.

Aussi, la publication du projet de règlement emballages et déchets d'emballages (PPWR en anglais) sera au cœur des sujets à suivre en 2023 avec la question de l'articulation avec les dispositions françaises.

V.1.d. Poursuivre et développer les collaborations

Pour 2023, nous souhaitons particulièrement :

- maintenir et renforcer les échanges avec la DGCCRF (bureau 4B, 4C et 4D) ;
- fluidifier les relations avec la DGAL (SIVEP et BPMED) ;

- encourager nos adhérents et ceux de la FCD à une meilleure participation aux remontées d'auto-contrôles H/P ;
- identifier les problématiques communes et évaluer les opportunités d'actions concertées avec l'ADEPALE, l'UMF (notamment sur les thématiques emballages et affichage environnemental) et les syndicats du froid.

Concernant les travaux de l'ANIA, nous encourageons vivement les adhérents de la FIPA et du SNCE à participer aux GT et commissions afin de nourrir les débats de remontées du terrain. Les dates et ordres du jour sont communiqués en amont et pour la bonne organisation, nous vous demandons d'informer les permanents FIPA-SNCE de votre participation.

Enfin, pour les problématiques sociales, nous continuerons à diffuser les informations et à solliciter l'expertise de la FICIME, partenaire indispensable pour une complète couverture des besoins de nos adhérents.

V.2. Développer la communication interne et externe

Concernant le site internet, nous devons développer les communications sur la partie publique et inciter les adhérents à plus l'utiliser pour y trouver les informations ressources.

Nous rappelons aussi à nos adhérents qu'il existe sur le site, un forum qui permet de lancer des sujets et échanger avec les autres adhérents (hors sujet susceptible d'impacter le libre-jeu de la concurrence). Si besoin, les permanents du SNCE peuvent faire la modération des propos remontés dans ce forum.

Par ailleurs, nous essayons désormais de valoriser nos actions par des publications LinkedIn. Cet outil permet de créer du lien entre followers et potentiellement de toucher des entreprises qui ne sont pas encore adhérentes.

Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA

- Président de la Fédération :

Alain BAILLY - Comptoirs Océaniques

- Membres du Conseil :

Stéphane ARGOUD - Gelazur

Stéphane BARBUT - Nautilus Food

Stéphane CHERTIER - Nordic Seafood

Jean-Marie LE MENTEC - Alpha Bay

Pascale MAUGY - Cosmos Foods

Guillaume QUILLIOT - Ulysse

Christophe SUREAU - Sural - Sacicc

Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE

- Président :

Alain BAILLY - Comptoirs Océaniques

- 1^{ère} vice-Présidente :

Pascale MAUGY - Cosmos Foods

- Vice-Président :

Jean-Marie LE MENTEC - Alpha Bay

- Trésorier :

Stéphane CHERTIER - Nordic Seafood

- Membres du Conseil :

Stéphane ARGOUD - Gelazur

Hervé BARBA - Groupe Barba

Stéphane BARBUT - Nautilus Food

Patrick BARINET - Greenland Seafood

Thomas CANETTI - Sovintex

Patrick DUPONT - Sysco France

Ingrid MAQUINGHEN - Gelfish Exploitation

Abel MERCIER - Pomona Passion Froid

Guillaume QUILLIOT - Ulysse

Annexe 3 : Liste des Adhérents 2023

1. Adhérent direct de la FIPA

UNICOMEX ZA NAPOLLON 375, avenue du Passe-temps 13400 AUBAGNE	tél : 04 42 01 68 13 fax : 04 42 01 68 14	Contact : Monsieur Jean TARPINIAN e-mail : contact@unicomex.fr
---	--	--

2. Syndicat des Négociants Spécialisés (SNS)

BUR DISTRIBUTION ZI des Garennes 8, rue Denis Papin 78130 LES MUREAUX	tél : 01 30 22 91 91 fax : 01 34 74 23 73	Contact : Monsieur Damien DOUCHET e-mail : damien.douchet@ericbur.fr
CODIPEX ZAI 12/14 av François Sommer 92167 ANTONY CEDEX	tél : 01 42 37 60 60 fax : 01 42 37 01 89	Contact : Monsieur Frederik ABISSEROR e-mail : codipex@free.fr
COPRAM-VITAL 15/17 rue de Copenhague ZI Les Estroublans - BP 168 13745 VITROLLES	tél : 04 42 10 54 30 fax : 04 42 79 53 28	Contact : Monsieur Simon DEVICO e-mail : sdevico@vital.fr
MADE IT 1 rue du Ténao - Le Roc Fleuri 98000 MONACO (MC)	tél : 04 92 29 16 24 fax :	Contact : Monsieur Andrea CAVALLO e-mail : andrea.cavallo@madeit.mc
MARECHAUX & DOUVILLE 4 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél : 01 42 33 96 40 fax : 01 40 41 06 09	Contact : Monsieur Richard DUVAL e-mail : profood@wanadoo.fr
SURAL – SACICC 31, route de Brie 91800 BRUNOY	tél : 01 69 39 11 30 fax : 01 69 39 03 66	Contact : Monsieur Christophe SUREAU e-mail : christophe@sural.fr

3. Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE)

AH-CHOU 30 chemin Maxime Rivière ZA la Cafrine BP 33 97451 SAINT PIERRE CEDEX	tél : 02 62 25 98 88 fax : 02 62 35 68 51	Contact : Monsieur Richard WU TIU YEN e-mail : ahchourichard@gmail.com
ALIZE INTERNATIONAL 1 rue François Joseph Broussais 56000 VANNES	tél : 02 97 62 65 60 fax. : 02 97 62 65 61	Contact : Monsieur Christophe DAVID e-mail : business@alize-international.com
ALPHA BAY Centre D'affaires Pen Men 2 rue de L'industrie BP 832 56108 Lorient CEDEX	tél. : 02 97 84 17 70 fax. : 02 97 84 17 77	Contact : Monsieur Jean-Marie LE MENTEC e-mail : jmlementec@alpha-bay.com
ARGIS GALAC'SEA 15 rue Florian Laporte BP 70432 56104 LORIENT CEDEX	tél. : 02 97 83 10 00 fax : 02 97 82 25 00	Contact : Monsieur Benoît LORENZO MARTIN e-mail : benoit.lorenzo@argisfood.com
ARMEMENT DES MASCAREIGNES 2 rue de Djibouti BP 99 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 00 73 fax. : 02 62 42 67 75	Contact : Monsieur Thibaud LANGLOIS d'ESTAINTOT e-mail : armas.distri@armas.fr
ALL SEAFOOD COMPANY Lopeheur 56270 Ploemeur	tél. : 06 89 94 97 80 tél. : 06 70 51 05 12	Contact : Monsieur Georges GUENOUM e-mail : asconsulting@orange.fr
AUSTRAL FOOD INTERNATIONAL ZAC Triangle 10 rue de la Fraternité 97490 SAINTE CLOTILDE - REUNION	tél. : 02 62 73 17 99 fax : 02 62 73 07 95	Contact : Monsieur Guillaume RIVIERE e-mail : griviere@ausfood.fr
BARBA (GROUPE) ZA La Bordelaise La Peyrade 34110 FRONTIGNAN	tél : 04 67 43 00 56 fax : 04 67 43 91 09	Contact : Monsieur Hervé BARBA e-mail : herve.barba@groupebarba.com

CAP CAVALLY / COMPTOIRS OCEANIQUES 2 rue de Concarneau BP 60324 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 46 87 99 41 fax : 01 46 87 99 58	Contact : Monsieur Alain BAILLY e-mail : alain.bailly@fishislife.com
CITE MARINE Cl du Porzo 56700 KERVIGNAC	tél. : 02 97 85 19 39 fax : 02 97 85 19 22	Contact : Monsieur Eric LE HENAFF e-mail : elehenaff@cite-marine.fr
COFREMAR* 74 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE	tél. : 02 32 72 01 30 fax : 02 32 72 01 49	Contact : Madame Brigitte CROCHEMORE e-mail : brigitte.crochemore@cofremar.fr
CONHEXA* Chemin des Cendres BP 27 59114 STEENVOORDE	tél. : 03 28 43 84 38 fax : 03 28 43 85 40	Contact : Monsieur Gautier DESCAMPS e-mail : g.descamps@conhexa.com
COQ MAREE 13 Cours de Dakar 76200 DIEPPE	tél. : 02 32 14 60 75 fax :	Contact : Monsieur Pierre STOVEN e-mail : pierre.stoven@coqmaree.fr
CORNIC 3, Zone Artisanale 76540 THEROULDEVILLE	tél. : 02 35 10 37 60 fax : 02 35 29 80 60	Contact : Monsieur Laurent CORNIC e-mail : laurent.cornic@cornic.com
COSMOS FOODS Parc Les Grillons, bâtiment 1 60, route de Sartrouville 78230 LE PECQ	tél : 01 30 09 41 50 fax : 01 34 80 03 83	Contact : Madame Pascale MAUGY e-mail : pascale.maugy@cosmos-foods.com
CRUSTIMEX 232 avenue du Prado 13008 MARSEILLE	tél : 04 91 77 91 91 fax : 04 91 76 23 76	Contact : Monsieur Olivier MAZZOLI e-mail : om.crustimex@wanadoo.fr
DAMIEN DE JONG Route d'Ebersheim 67650 DAMBACH LA VILLE	tél : 03 88 92 66 66 fax : 03 88 92 66 60	Contact : Monsieur Arnaud DE JONG e-mail : adj@Damien-De-Jong.com
DAVIGEL – SYSCO FRANCE Z.I. - B.P. 41 76201 DIEPPE CEDEX	tél. : 02 35 04 76 00 fax : 02 35 40 14 31	Contact : Monsieur Patrick DUPONT e-mail : patrick.dupont@davigel.fr
DEMARNE FRERES MIN - 5 rue des Claires CS 10040 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 45 60 80 60 fax : 01 45 60 80 94	Contact : Monsieur Rodolphe Ziegler e-mail : rodolphe.ziegler@demarnefreres.com
DIRECT OCEAN 1 à 7 rue Nicolas Appert Bâtiment Capécure II 62200 BOULOGNE-SUR-MER	tél. : 03 21 83 48 58 fax :	Contact : Monsieur Sébastien ROUSSEL e-mail : sroussel@directocean.com

ELAFOOD 28 rue du Poitou Bâtiment D7 94150 RUNGIS MIN	tél. : 01 45 60 65 36 fax : 01 45 60 09 72	Contact : Monsieur Mathieu BALDY e-mail : mathieu.baldy@elafood.com
EUROCONTACT 48 rue du Mont Saint Adrien Résidence Wacogne – Bât A 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 83 00 16 fax : 03 21 30 53 59	Contact : Monsieur Didier MANNESIEZ e-mail : dmannessiez@eurocontact.fr
EURO WILD 48 Cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX	tél. : 05 57 35 74 74 fax : 05 57 35 74 75	Contact : Monsieur François NICOLAS e-mail : francois.nicolas@eurowild.fr
FIRST ATLANTIQUE 27 place Allende 29600 MORLAIX	tél. : 02 98 63 28 29 fax : 02 98 63 30 27	Contact : Monsieur Thierry CATTO e-mail : firstatlantique@firstatlantique.com
FJORD IMPORT Résidence la Clarté 88/100 av de Paris BP 926 62200 BOULOGNE / MER CEDEX	tél. : 03 21 99 15 99 fax : 03 21 83 59 24	Contact : Monsieur Yves OLIVIER e-mail : y.olivier@fjordimport.fr
FOODEX 4 impasse des carrières 75016 Paris	tél. : 01 45 10 24 00 fax :	Contact : Monsieur Benoît CAUFFET e-mail : benoit.cauffet@foodex.fr
FRESHPACK 2 rue de l'Hippodrome ZI de l'Inquetrie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	tél. : 03 21 99 04 99 fax : 03 21 99 71 11	Contact : Monsieur Jacques DUTERTRE e-mail : jacques.dutertre@freshpack.fr
FRIAL 6 route de Caen 14400 SAINT MARTIN DES ENTREES	tél. : 02 31 51 40 39	Contact : Monsieur Fabrice TAILLEFER e-mail : ftaillefer@citegourmande.fr
GELAZUR 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com
GELFISH EXPLOITATION 10 Chemin de la Cluse 62126 WIMILLE	tél. : 03 21 80 42 55 fax : 03 21 31 06 73	Contact : Madame Ingrid MAQUINGHEN e-mail : ingrid.maquinghen@gelfish.fr
GEL-PECHE 8 rue René Fonck D2A NANTES ATLANTIQUE 44860 SAINT-AIGNAN- GRANDLIEU	tél. : 02 51 70 63 63 fax :	Contact : Monsieur Gaétan MERCIER e-mail : gaetan.mercier@gelpeche.fr

GENERALE D'IMPORTATION NORD 1 rue Pierre Martin - Centre Novotek - ZI de l'Inqueterie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	tél. : 03 21 10 56 10 fax : 03 21 30 24 22	Contact : Monsieur Sébastien BYL e-mail : s.byl.gin@outlook.com
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE* 2505 Route de l'Ecluse Trystam BP 46534 59140 DUNKERQUE	tél. : 03 28 28 77 24 fax : 03 28 28 78 77	Contact : Madame Isabelle DEVINNE e-mail : idevinne@portdedunkerque.fr
GREENLAND SEAFOOD EUROPE 10, rue Ballu 75009 PARIS	tél : 01 49 70 82 20 fax : 01 49 70 82 29	Contact : Monsieur Patrick BARINET e-mail : paba@greenlandseafood.eu
ICELAND SEAFOOD FRANCE 105 boulevard Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 10 25 60 fax : 03 21 10 25 61	Contact : Monsieur François OUISSE e-mail : fo@icelandseafood.fr
INTERFOOD INTERNATIONAL TRADING 47 boulevard de la République 13100 AIX EN PROVENCE	tél. : 04 42 93 67 80 fax. : 04 42 93 46 59	Contact : Monsieur Jean DESPOINTES e-mail : lginterfoodfrance@wanadoo.fr
KERMAD Rue Jules Janssen Guipavas 29806 BREST CEDEX 09	tél. : 02 98 34 48 48 fax : 02 98 02 29 36	Contact : Monsieur Patrick STEMPEL e-mail : patrick.stempfel@kermad.fr
KRUZ SEAFOOD 170 Avenue de Passe Temps Parc d'Activités de Napollon 13676 AUBAGNE CEDEX	tél. : 04 42 36 96 96 fax : 04 42 36 96 97	Contact : Monsieur Jean-Max VERITIER e-mail : jm.veritier@kruz-seafood.com
L M G (MAG + HUBCO) 1 rue de la Corderie - Centra 366 94596 RUNGIS CEDEX MAG FROZEN SEAFOOD Immeuble Tour Méditerranée 65, Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24 tél : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24	Contact : Monsieur Matthieu FRANIATTE e-mail : matthieu.franiatte@hubco.fr
LEON VINCENT* Rue de Coupeauville BP 38 76133 EPOUVILLE	tél. : 02 32 92 56 25 fax : 02 35 24 27 07	Contact : Madame Catherine VASSEUR e-mail : vasseur.c@leonvincent.fr
LICAAL* 54bis Route d'Hondschoote 59492 HOYMILLE	tél. : 03 28 26 46 94 fax : 03 28 26 46 96	Contact : Madame Bénédicte PAUVERS e-mail : direction@licaal.com

L.P.O. – SOGENA* 300 boulevard Jules Durand CS 41099 76062 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 32 74 66 20 fax : 02 35 43 53 44	Contact : Monsieur Fabien PESNEL e-mail : f.pesnel@lposogena.com
LVME-SOFRIMAR* 64 avenue d'Haïfa Park Hermès 13008 MARSEILLE	tél. : 04 91 83 00 00 fax : 04 91 83 20 40	Contact : Monsieur Mikele BARTOLINI e-mail : mbartolini@sofrimar.fr
MADERN 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com
NATIONAL 1 24, rue de Solférino 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 87 66 66 fax : 03 21 87 40 66	Contact : Monsieur Hervé MAGNIER e-mail : herve.magnier@national1.fr
NATURAL FISH 19 Chemin de Prunay 78430 LOUVECIENNES	tél. : 01 34 80 16 55 fax : 01 34 80 16 83	Contact : Monsieur Yvon DEMAINE e-mail : y.demaine@naturalfish.eu
NAUTILUS FOOD 15 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS	tél. : 01 49 26 00 26 fax : 01 49 26 00 35	Contact : Monsieur Mathias DOSNE e-mail : mathias@nautilusfood.com
NORDIC SEAFOOD FRANCE Centre d'Affaires du Touquet Aéroport international 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	tél. : 03 21 05 03 91 fax : 03 21 05 85 38	Contact : Monsieur Stéphane CHERTIER e-mail : stephane.chertier.fr@nordicseafood.com
PFI – NOUVELLE VAGUE* 15/17 rue Magenta F-62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 83 91 31 fax :	Contact : Madame Laurence HERIPRET e-mail : laurence.heripret@pfinouvellesvagues.com
POMONA – PASSION FROID POMONA - EPISSAVEUR POMONA - TERREAZUR 3 Avenue du Docteur Ténine CS 80038 92184 ANTONY Cedex	tél : 01 55 59 65 30 fax : 01 55 59 65 38	Contact : Monsieur Abel MERCIER e-mail : ab.mercier@passionfroid.fr
PRIMEX INTERNATIONAL 87, avenue Niel 75017 PARIS	tél. : 01 43 18 22 60 fax : 01 43 18 22 61	Contact : Monsieur Frédéric LEBARON e-mail : f.lebaron@primexintl.fr
PRODIMAR 2, Rue Henri Barbusse Immeuble CMCI 13001 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 51 63 fax : 04 91 90 47 05	Contact : Mme Marie-Françoise CASTELLANI e-mail : prodimar@prodimar.fr

ROYAL GREENLAND VERTRIEBS 22 rue de Maubeuge 75009 PARIS	tél. : 01 44 63 84 63 fax : 01 44 63 84 64	Contact : Monsieur Boris MUHLENHOFF e-mail : bomu@royalgreenland.com
SAPMER SA Darse de pêche Magasin 10 BP 2012 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 55 08 fax : 02 62 42 03 85	Contact : Monsieur Adrien DE CHOMEREAU e-mail : adechomereau@sapmer.com
SEABLUE 8 rue des Fabres BP 40408 13177 MARSEILLE CEDEX 20	tél. : 04 91 54 05 52 fax : 04 91 54 09 35	Contact : Monsieur Thomas FLAJOLLET e-mail : thomas.flajollet@seablue.fr
SEAFRIGO* 9 rue du Pont VI BP 5130 76071 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 35 24 77 67 fax : 02 35 24 84 71	Contact : Madame Nathalie DEVAUX e-mail : n.devaux@seafrigo.com
SEALOGIS* 2 rue Van Gogh - BP 69 76290 MONTIVILLIERS	tél. : 02 32 79 63 26 fax : 02 32 79 63 96	Contact : Monsieur Stéphane DOMINICI e-mail : stephane.dominici@sealogis.com
SOMEGEL INTERNATIONAL Z.I. du Haut Careï 06500 MENTON	tél. : 04 92 10 57 01 fax : 04 93 57 28 09	Contact : Monsieur Jacques CIEUX e-mail : jcieux@somegel.fr
SOPAC 20 avenue de l'Opéra 75001 PARIS	tél. : 02 98 55 44 72 fax : 02 98 55 45 09	Contact : Madame Sophie LIGONNIERE e-mail : sopac.europe@sopac.nc
SOTRALIM* Rue Louis Blanqui BP 177 59760 GRANDE SYNTHE	tél. : 03 28 24 00 24 fax : 03 28 60 97 60	Contact : Monsieur Thierry DUSSOSSOY e-mail : thierry.dussossoy@sotralim.fr
SOVINTEX 8 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél. : 01 47 63 64 65 fax : 01 47 63 64 45	Contact : Monsieur Thomas CANETTI e-mail : thomas.canetti@sovintex.fr
TIPIAK PCS 1 rue de Chêne Lassé C P 1011 44806 SAINT HERBLAIN CEDEX	tél : 02 28 03 09 30 fax : 02 28 03 99 60	Contact : Madame Fabienne ZAWADZKI e-mail : fabienne.zawadzki@tipiak.fr
TIPIAK TRAITEUR PATISSIER 1 rue du Chêne Lassé 44806 SAINT HERBLAIN	tél : 02 28 03 09 83 fax :	Contact : Monsieur Philippe JAMES e-mail : philippe.james@tipiak.fr
ULYSSE 11 rue des Halles 75001 PARIS	tél. : 01 55 04 12 12 fax : 01 55 04 12 01	Contact : Monsieur Guillaume QUILLIOT e-mail : quilliot.g@ulysefoods.com

VESTHEY FOOD FRANCE 15 av de la Grande Armée 75116 PARIS	tél. : 01 40 67 75 50 fax : 01 40 67 75 60	Contact : Monsieur Gilles BENSIMON e-mail : g.bensimon@vesteyfoods.fr
WANLY 9 rue Henaff 94400 VITRY SUR SEINE	tél. : 01 46 80 79 00 fax : 01 46 82 36 14	Contact : Monsieur Ky LOI e-mail : kyloi@wanly.com
XIONG HAI 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com